

# AVIS PUBLIC

## Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

### ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RÈGLEMENT DE LA DÉLÉGATION DES FONCTIONS ET POUVOIRS

AVIS PUBLIC, est, par la présente, donné par le soussigné, secrétaire général, que le conseil d'administration a adopté durant la séance ordinaire du 26 janvier 2021 les règlements suivants :

- Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration, CA-88.01;
- Règlement de la délégation des fonctions et pouvoirs, CA-88.02.

Donné à Maniwaki,  
Ce 2<sup>e</sup> jour de février 2021



Louis-Philippe Larivière  
Secrétaire général